

Zoning By-law Amendment Proposal Summary

Owner: Claridge Homes (c/o Neil Malhotra)

Applicant: Claridge Homes (c/o Vincent

Denomme)

Applicant Address: 210 Gladstone Avenue,

Ottawa

Applicant E-mail:

vincent.denomme@claridgehomes.com

Applicant Phone Number: 613-233-6030 x 247

File Nº: D02-02-19-0099

Comments due date: May 15, 2020

Development Review Planner: Andrew McCreight

Ward: 14 - Somerset

Ward Councillor: Catherine McKenney

Site Location

133 Booth Street, 301 and 324 Lett Street, as shown on Location Map.

Applicant's Proposal

The City of Ottawa has received a Zoning By-law Amendment application to amend the zoning provisions applicable to the subject lands to redefine which lands are permitted for development and which lands are subject to a holding symbol for a phased development concept.

Proposal Details

The subject site is located east of Booth Street, between Fleet Street to the north, and the heritage adueduct and Confederation O-Train line of the south. East of the subject sites exists the first two phases of the "East Flats" neighbourhood constructed by Claridge Homes. The site is approximately 2.1 hectares.

The following land uses surround the subject site:

- North: The NCC owned land developed as a public green space known as Pindigen Park is across
 Fleet Street to the north, with the Holocaust War Memorial and Canadian War Museum across Sir John
 A. MacDonald Parkway / Wellington Street, and Chaudiere Island (Zibi development lands) further
 north.
- East: East of the subject site exists the first two phases of the "East Flats" neighbourhood constructed by Claridge Homes; two residential apartment buildings, 8 and 15 storeys in height.
- South: Immediately south of the site is the heritage aqueduct, and the Confederation O-Train line with Pimisi Station accessed from Booth Street. Further south includes the lands selected for the new Ottawa Public Library and Library and Archives Canada joint-facility, and a pre-dominantly low-rise residential neighbourhood south of Albert Street.
- West: West of Booth Street includes vacant lands in Lebreton Flats owned by the National Capital Commission that will be subject to future LeBreton Flats Master Plan.

The applicant has proposed to construct five new buildings on the subject site, ranging in height from 25- to 45-storeys. There is to be a variety of apartment sizes, as well as a component of affordable



housing. There will be a range of commercial uses in the podiums of the five buildings including a food store, restaurants, and other neighbourhood services. It is also proposed that a park with pedestrian and cycling connections to the Pimisi LRT Station be included in the concept.

In July 2018, Council approved Official Plan Amendmet and Zoning By-law Amendment applications to to permit a development concept of five high-rise mixed-use buildings ranging from 25 to 45 storeys. The concept included 1950 residential units and 21,500 ft² of commercial space. The previos approval allowed for the first phase of development to be located at 133 Booth Street (Areas A and the podicum of AreaB, shown in Figure 2), and a holding symbol was placed on Areas B (except podium) C, D and E where the subsequent phases were set to be located.

The purpose of this application is to request a change in the development phasing and associated zoning provisions and holding symbol criteria, such that the developments in Areas D and E would be permitted to proceed (zoning only) and the balance of the Areas would remain subject to a holding symbol. Any development will also require an application for Site Plan Control.

. The differences between the original first phase (Area A and podium in Area B) and the proposed first phase (Areas D and E) are listed below:

	Approved	Proposed	Difference
Number of Units	350	587	+ 237
Commercial GFA	21,500 ft ²	8,040 ft ²	- 13,460 ft ²
Institutional GFA	43,000 ft ²	0 ft ²	- 43,000 ft ²

Related Planning Applications

D01-01-17-0021 (Official Plan Amendment) D02-02-17-0106 (Zoning By-law Amendment)

Timelines and Approval Authority

The "On Time Decision Date", the target date the application will be considered by the City's Planning Committee, is to be determined due to the currently suspended change in legislative timelines.

Submission Requirements

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Local Planning Appeal Tribunal.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Local Planning Appeal Tribunal unless, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary



If you have received this notice because you are the owner of a building within the area of the proposed development, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

- Register for future notifications about this application and provide your comments either by faxing or mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D02-02-19-0099 in the subject line.
- 2. Attend the public meeting where this proposal will be discussed.
- 3. Access submitted plans and studies regarding this application online at ottawa.ca/devapps.
- 4. If you wish to be notified of the decision on the application, you must make a written request to me. My contact information is below.
- 5. Should you have any questions, please contact me.

Andrew McCreight, Development Review Planner Planning, Infrastructure and Economic Development Department City of Ottawa 110 Laurier Avenue West, 4th Floor Ottawa, ON K1P 1J1

Tel.: 613-580-2424, ext. 22568

Fax: 613-560-6006

Andrew.McCreight@ottawa.ca



Résumé de la proposition de modification au Règlement de zonage

Propriétaire : Claridge Homes (att. : Neil

Malhotra)

Requérant : Claridge Homes (att. : Vincent

Denomme)

Adresse du requérant : 210, avenue Gladstone,

Ottawa

Courriel du requérant :

vincent.denomme@claridgehomes.com

Nº de tél. du requérant : 613-233-6030, poste

247

Nº de dossier : D02-02-19-0099

Date limite des commentaires : 15 mai 2020

Urbaniste responsable des projets d'aménagement :

Steve Gauthier

Quartier: 14 - Somerset

Conseillère du quartier : Catherine McKenney

Emplacement

133, rue Booth, 301 et 324, rue Lett, comme l'illustre la carte d'emplacement.

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a reçu une demande de modification au Règlement de zonage visant les dispositions de zonage applicables aux biens-fonds concernés, afin de redéfinir les terrains où un aménagement peut être réalisé et ceux assujettis à un symbole d'aménagement différé, en vue d'un concept d'aménagement par étapes.

Détails de la proposition

L'emplacement est situé à l'est de la rue Booth, entre la rue Fleet au nord et l'aqueduc historique et la Ligne de la Confédération de l'O-Train au sud. À l'est de ces biens-fonds, on retrouve l'emplacement des deux premières phases du quartier « East Flats », réalisées par Claridge Homes. L'emplacement couvre une superficie d'environ 2,1 hectares.

Les utilisations du sol suivantes entourent l'emplacement visé :

- Nord: Le terrain appartenant à la CCN et aménagé en espace vert public (parc Pindigen) se trouve de l'autre côté de la rue Fleet au nord. Le Monument national de l'Holocauste et le Musée canadien de la guerre sont situés de l'autre côté de la promenade Sir John A.
 MacDonald / rue Wellington, et l'île Chaudière (terrains de l'aménagement Zibi) se trouve un peu plus au nord.
- Est : À l'est de l'emplacement, on retrouve l'emplacement des deux premières phases du quartier « East Flats » réalisées par Claridge Homes, deux immeubles résidentiels d'une hauteur de 8 et 15 étages.
- Sud : Tout juste au sud, on retrouve l'aqueduc historique et la Ligne de la Confédération de l'O-Train, dont la station Pimisi est accessible depuis la rue Booth. Plus au sud, on retrouve le terrain choisi pour la construction de la nouvelle installation conjointe de la Bibliothèque

ottawa.ca/planning ottawa.ca/urbanisme



- publique d'Ottawa et de Bibliothèque et Archives Canada, ainsi qu'un quartier résidentiel essentiellement de faible hauteur au sud de la rue Albert.
- Ouest : À l'ouest de la rue Booth, on trouve des terrains vacants des plaines Lebreton, qui appartiennent à la Commission de la capitale nationale et qui seront visés par le futur plan directeur des plaines LeBreton.

Le requérant a proposé la construction sur cet emplacement de cinq immeubles d'une hauteur variant entre 25 et 45 étages. Les logements, dont certains seront abordables, auront des tailles variées. Diverses utilisations commerciales occuperont les socles de ces cinq immeubles, notamment un magasin d'alimentation, des restaurants ainsi que d'autres services de proximité. Le projet comprend par ailleurs l'aménagement d'un parc traversé par des liens piétonniers et cyclables menant à la station Pimisi du TLR.

En juillet 2018, le Conseil a approuvé des demandes de modification au Plan officiel et au Règlement de zonage, afin de permettre un concept d'aménagement de cinq immeubles polyvalents de grande hauteur (25 à 45 étages). Ce concept prévoyait la création de 1 950 logements et de 21 500 pi² d'espaces commerciaux. L'approbation antérieure permettait la réalisation de la première phase d'aménagement au 133, rue Booth (secteur A et socle du secteur B sur la figure 2). Un symbole d'aménagement différé a été attribué aux secteurs B (sauf le socle) C, D et E, où les phases suivantes devaient avoir lieu.

La présente demande a pour objet de faire modifier l'échelonnement des travaux d'aménagement ainsi que les dispositions de zonage connexes et les critères d'aménagement différé, de manière à ce que l'aménagement des secteurs D et E puisse aller de l'avant (zonage uniquement) et que les autres secteurs restent assujettis à un symbole d'aménagement différé. Tout aménagement devrait en outre faire l'objet d'une demande de réglementation du plan d'implantation.

Voici les différences entre la première phase d'origine (secteur A et socle du secteur B) et celle proposée (secteurs D et E) :

	Approuvé	Proposé	Différence
Nombre de logements	350	587	+ 237
SHOB commerciale	21 500 pi ²	8 040 pi ²	- 13 460 pi ²
SHOB institutionnelle	43 000 pi ²	0 pi ²	- 43 000 pi ²

Demandes d'aménagement connexes

D01-01-17-0021 (modification au Plan officiel)

D02-02-17-0106 (modification au Règlement de zonage)

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande sera considérée par le Comité de l'urbanisme de la Ville, reste à déterminer en raison de la suspension des délais prescrits par la loi.



Exigences de soumission

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que l'approbation ne soit accordée, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa devant le Tribunal d'appel de l'aménagement local.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa que l'approbation ne soit accordée, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisi le Tribunal d'appel de l'aménagement local, à moins qu'il n'existe, de l'avis de ce dernier, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone de l'aménagement proposé et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

Restez informé et participez

Restez informé et participez

- Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par télécopie ou par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant le nº de dossier D02-02-19-0099 dans la ligne objet.
- 2. Participez à la réunion publique où il sera question de cette proposition.
- Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à ottawa.ca/demdam.
- 4. Si vous voulez être avisé de la décision concernant la demande, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
- 5. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi.

Steve Gauthier, urbaniste responsable des projets d'aménagement Planification, Infrastructure et Développement économique Ville d'Ottawa 110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage Ottawa (Ontario) K1P 1J1

Tél.: 613-580-2424, poste 27889 Télécopieur: 613-580-2576 Steve.Gauthier@ottawa.ca



Location Map / Carte de l'emplacement

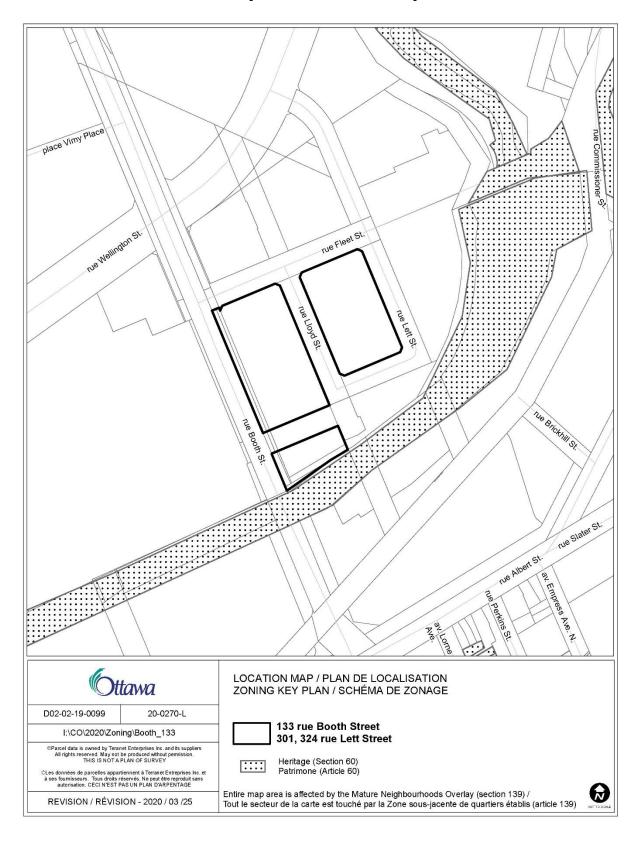




Figure 2 - Schedule 386 showing the "Areas"

Figure 2 - Annexe 386 illustrant les « secteurs »

